

Le 28/05/2025, Saint-André-Lez-Lille

À LA UNE : Qu'est-ce que la formation professionnelle ?

La formation professionnelle regroupe l'ensemble des actions vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de vous mettre à jour sur vos connaissances.

Ces formations peuvent se faire soit en présentiel ou en distanciel durant votre temps de travail.

Le droit à la formation

En France, tout salarié bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa vie professionnelle.

Comment ?

La mise en place d'un plan de développement de compétences par l'association.

Vous pouvez également utiliser votre compte personnel de formation (CPF*), passer par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore penser à la reconversion professionnelle (Projet de transition professionnelle)

*Le CPF vous permet d'acquérir des droits à la formation (en euros).

Combien de formation par an puis-je faire ?

Il n'existe pas de limite de formation autorisé mais il faut prendre en compte :

- Des besoins de CAP
- De vos projets professionnels
- Du budget disponible
- De la durée de la formation

Le but est de répondre à un objectif professionnel et d'anticiper vos besoins.

L'obligation de formation

Pour CAP :

- Proposer régulièrement des formations (notamment tous les 6 ans dans le cadre de l'entretien professionnel)
- Conserver les preuves des formations suivies

Pour vous :

- Vous êtes tenu de suivre les formations obligatoires, notamment celles exigées par exercer le poste.